

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL
 du 09/02/2021

Séance du 9 février 2021

Membres en exercice : L'an deux mille vingt-et-un et le neuf février à 9 h 30 en application des articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), se sont réunis à la Salle des loisirs de BIGNICOURT SUR MARNE sur convocation qui leur a été adressée par voie électronique le 2 février 2021 par Daniel FONTAINE Président du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat, les membres du Comité Syndical d'ADEVA Pays Vitryat.

22

Sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE

Sont présents : Jean-Pierre BOUQUET, Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Romain DESANLIS, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Hugues GERARDIN, Claude GUICHON, Caroline ISSENHUTH, Mickael JACQUEMIN, Sylvain LANFROY, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Daniel STOLL, Pascal TRAMONTANA, Sylvian VALOTA

Représentés :

Excusé(s) : Bernard AUBRY, Michel BOULANT, Charles DE COURSON, Thibaut DUCHÊNE, Pascal ERRE, Christian LEMOINE, Linda MUNSTER, Alain PAUPHILET, Isabelle PESTRE, Elisabeth SEVENIER-MULLER

Absents : Michel BENETON, Corinne DAHERON, Olivier DELCOMBEL, Edith ERRE, Florence LOISELET, Olivier MALOU, Thierry MOUTON, Jean-Paul PAGEAU, Jean-Jacques POIGNANT

Assistent : Annaïg CUNTIGH, Clément DELAPORTE, Laetitia DE MIANVILLE, François GSELL, Catherine LAMBERT, Isabelle LANIESSE, Mélanie LEPOLARD

Secrétaire de séance : Jean-Louis ROYER

Le Président Daniel FONTAINE ouvre la séance et remercie M. Jean-Pierre FORMET, Maire de la commune, et son Conseil Municipal pour le prêt gracieux et l'installation de la salle permettant de respecter les distanciations physiques préconisées dans le cadre des mesures sanitaires contre la Covid-19.

Monsieur Jean-Louis ROYER est nommé Secrétaire de séance. Il procède à l'appel des élus et du comité d'experts.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE COMITÉ SYNDICAL

Thème	N° décision	Intitulé de l'acte	Date
Ressources Humaines	AR-2020-018	ARRETE DE TEMPS PARTIEL DE DROIT POUR ELEVER UN ENFANT DE M. Clément DELAPORTE	29/09/2020
Ressources Humaines	AR-2020-019 AR-2020-020 AR-2020-021 AR-2020-022 AR-2020-023	Arrêté autorisant l'exercice des fonctions en télétravail OCCASIONNEL pour les 5 agents du syndicat Mixte	30/10/2019
Ressources Humaines	-	Renouvellement du CDD de Mme DE MIANVILLE pour une durée de 3 ans	4/10/2020

1. APPROBATION DU PROJET DE COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 29 SEPTEMBRE 2020

✓ Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du comité syndical du 29 Septembre 2020.

Afin de réparer l'oubli qui a été fait d'envoyer en pièce jointe de ce compte-rendu la liste des membres des commissions, le comité syndical est informé que cette liste se trouve dans le dossier de réunion remis ce jour ainsi le document présentant la composition du comité syndical.

2. LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – DELIB DE 2021 005

Le Président Fontaine rappelle que préalablement à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), l'exécutif du Syndicat Mixte doit transmettre un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) aux membres de l'assemblée délibérante. Les différents points d'activité qui vont être présentés sont évoqués dans le ROB 2021 (document joint).

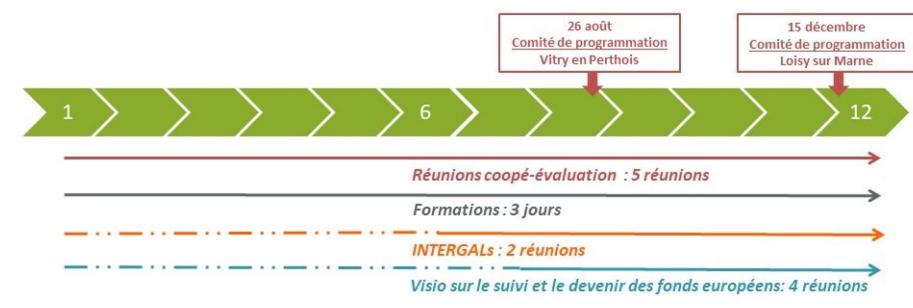
⇒ **2.1 Rapport d'activités du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat et Perspectives 2021**
(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 09 02 2021» pages 5 à 34)

- **2.1.1 CONTRACTUALISATION : LEADER 2014-2020**
(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 09 02 2021» pages 5 à 11)

Le Président donne la parole à Mélanie LEPOLARD, Chargée de Mission Leader. Elle expose :

2020 a été une année particulière en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et les habitudes de travail ont été bouleversées. Pendant les confinements, l'équipe du GAL a assuré des permanences à tour de rôle au bureau. Cette organisation perdue pour le moment.

Madame LEPOLARD évoque les principaux points du bilan de l'activité Leader :



Durant le second semestre, 2 comités de programmation ont pu se dérouler en présentiel. Lors de la réunion du 15 décembre, il a été procédé au renouvellement de la gouvernance. Monsieur Bertrand Trépo a été réélu Président du GAL et Monsieur Sylvain Lanfroy, Président délégué.

Le nombre de réunions en présentiel et de formations a été réduit. Les échanges par mails et téléphone ont été privilégiés avec les porteurs.

Seuls 2 interGALs ont eu lieu, et 4 réunions se sont déroulées en visioconférences organisées par la Région Grand Est, l'ANPP ou Leader France sur le devenir des fonds européens avec notamment des informations quant à la nouvelle programmation LEADER 2023-2027, les années de transition 2021-2022.....

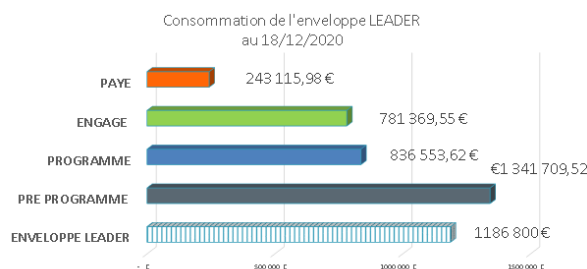
Le travail sur l'évaluation du programme LEADER en coopération avec d'autres GAL s'est mis en place et Mélanie LEPOLARD informe qu'elle a travaillé de concert avec ses homologues des GAL Brie et Champagne et Saint-Dizier Der et Marne quant à l'élaboration d'une démarche d'évaluation commune du programme LEADER. Pour les aider dans cette entreprise, des ateliers Evaluation ont été organisés par la Région Grand-Est et Citoyens et Territoires en visioconférence. Elle a également rédigé le cahier des clauses techniques particulières pour retenir un bureau d'études.

Les indicateurs de suivi de l'activité se résument de la façon suivante :



Il est à noter que 14 demandes de paiement ont été préparées : 7 dossiers ont été payés en intégralité ou pour partie ; 2 sont en instruction à la Région et 4 sont en attente d'envoi d'éléments complémentaires de la part des porteurs.

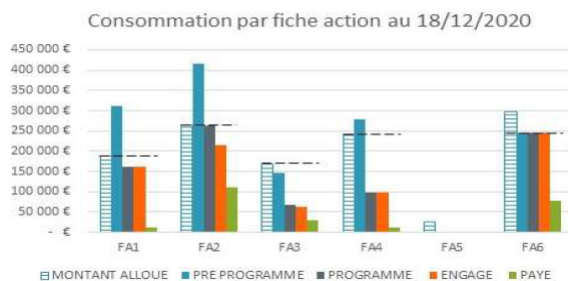
Le bilan chiffré fait apparaître la situation suivante :



A la date du 18 décembre 2020, 113,05% de l'enveloppe financière ont été préprogrammés, 70,49% programmés et 20,49% payés. L'objectif fixé par la Région Grand-Est d'un taux de programmation de 70 % pour la fin d'année 2020 a été atteint.

Un élu se pose la question de savoir s'il ne serait pas judicieux de faire remarquer à la Région via un courrier la longueur du processus de traitement des dossiers Leader pour que les porteurs puissent percevoir leur subvention.

Le Président FONTAINE rappelle qu'en mars 2020 un courrier de demande d'enveloppe complémentaire au Président de la Région Grand-Est Jean ROTTNER. A ce jour, cette demande est restée sans réponse officielle. S'interrogeant sur la période de transition 2021-2022, le GAL Pays Vitryat est cosignataire avec 7 autres GALs d'un nouveau courrier adressé le 19 Janvier dernier au Président de la Région Grand-Est pour demander à nouveau une enveloppe complémentaire. Ce dernier n'a pas été trop apprécié par les Services de la Région, mais le GAL est informé qu'une réponse devrait lui être fournie courant février, voire début mars. Un nouveau courrier ne semble pas être opportun à ce moment de la programmation.



Le GAL Pays Vitryat enregistre encore de nombreuses sollicitations concernant les fonds LEADER. Des arbitrages devant avoir lieu, la chargée de mission a établi une grille de priorisation des dossiers, méthode validée par les membres du comité programmation qui servira de base de discussion lors de la validation des dossiers. Sont pris en compte notamment les critères suivants : l'ancienneté, la complétude administrative du dossier, les indicateurs de résultats remplis par le projet, l'innovation, si le projet est structurant...

Comme l'an dernier, il est observé une surconsommation des fiches-actions 1 et 2 (liées au tourisme et au patrimoine). Afin de pouvoir programmer des projets en attente, il a été décidé en comité de programmation de réabonder de la fiche action n°5 à la fiche action n°2 pour un montant de 64 100 €.

Aucun projet de coopération n'ayant émergé malgré les démarches, le GAL Pays Vitryat a fait le choix de réaliser uniquement sur la fiche action « coopération », l'évaluation du programme LEADER avec 2 autres GALs (Gal St-Dizier Der et Marne et Gal Brie et Champagne).

☞ L'évaluation du programme LEADER - DELIB DE 2021 001 et DE 2021 002

La Chargée de mission poursuit en faisant un focus sur l'évaluation du programme Leader :



L'évaluation du programme Leader est une obligation règlementaire que le GAL Pays Vitryat souhaite entamer dès maintenant et réaliser en coopération avec 2 autres GALs, le GAL Brie et Champagne et le GAL St Dizier Der et Marne, territoires proches dans leur proximité géographique mais également partageant les mêmes attentes en matière d'évaluation.

Cette opportunité permettrait de :

- Mutualiser les réflexions et les moyens via l'organisation de groupes de travail, de visites de terrain, échanges avec d'autres élus...
- Mettre en perspective les pratiques (regards croisés)
- Créer une dynamique d'échanges et une mise en réseau des GAL
- Dégager des premières pistes de réflexion autour de la prochaine programmation 2023-2027

Le choix proposé est d'être accompagné via un prestataire privé pour un appui méthodologique et de réalisation de l'évaluation. Le lancement du MAPA en groupement de commandes se ferait au printemps 2021.

Le projet est éligible au titre de l'enveloppe Coopération LEADER, il est évalué à 20 000,00 € HT par GAL et le montant potentiel de FEADER de 12 800,00 € (64% des dépenses éligibles)

Le Comité Syndical échange sur le sujet. Il est majoritairement favorable à la conduite de l'évaluation du programme Leader en coopération autant sur la finalité de cette mise en œuvre groupée, qui va permettre de dynamiser la pratique de récolte des données, que du point de vue du montage financier, sachant que chaque GAL participera à son propre travail de recueil de données.

Le Président invite donc les membres du Comité Syndical à se prononcer sur les 2 délibérations se rapportant à l'évaluation Leader :

DELIBERATION DE 2021 001 CONDUITE DE L'EVALUATION DU PROGRAMME LEADER EN COOPERATION

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020, le Syndicat Mixte ADEVA, qui assure le portage du GAL, a l'obligation règlementaire de réaliser une évaluation finale du dispositif. Il s'agit d'évaluer la mise en œuvre de la stratégie de développement local, la contribution des opérations soutenues et l'application des principes de la

méthode LEADER (gouvernance public/privé, valeur ajoutée et effet levier du dispositif, animation et mise en réseau, ...).

Afin de mutualiser les réflexions et les moyens et de mettre en perspective avec d'autres GAL les modalités de mise en œuvre et les réalisations, il est proposé de réaliser cette évaluation en coopération avec le PETR du Pays de Brie et Champagne et le Syndicat mixte du Nord Haute Marne dont les approches LEADER sont proches de celle du territoire (volet commun dans les stratégies, fonctionnement du GAL, dynamique observée). Les 3 GAL partagent les mêmes attentes en matière d'évaluation. Dans ce cadre et au-delà de l'obligation réglementaire, l'évaluation devra aussi permettre de :

- Créer une dynamique d'échanges entre les acteurs des trois GAL (échanges de bonnes pratiques, regard croisé, analyse des facteurs de réussite) via l'organisation de groupes de travail, de visites de terrain, etc. pour alimenter l'évaluation,
- Dégager des premières pistes de réflexion autour de la prochaine programmation 2023-2027 (intérêt et capacité du territoire à se repositionner, orientations à privilégier pour une future candidature, etc.),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5721-1 et suivants, relatifs aux syndicats mixtes,

VU les statuts du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat, et notamment son article 2.1 stipulant la vocation du Pays « à conclure tout contrat avec l'Union européenne, l'Etat, le Conseil Régional (...) portant sur les principales politiques qui concourent au développement durable du Pays».

VU la délibération n°16/2016 du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat relative au portage du Groupe d'Action Locale,

VU la convention relative à la mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre du PDR de Champagne-Ardenne de la Région Grand Est signée le 13 juillet 2017 et notamment son article 8 concernant le suivi et l'évaluation,

CONSIDERANT l'obligation réglementaire (*Règlement (UE) 1303/2013 du 17 décembre 2013, art. 34*) pour le Groupe d'Action Locale (GAL) « de suivre l'application de la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux et des opérations soutenues et d'accomplir des activités d'évaluation spécifiques se rapportant à ladite stratégie »,
CONSIDERANT l'opportunité de réaliser l'évaluation en coopération avec d'autres GAL, il est proposé au Comité syndical :

- De valider la conduite de l'évaluation LEADER en coopération avec le PETR du Pays de Brie et Champagne et le Syndicat mixte du Nord Haute Marne
- D'initier le projet d'évaluation du programme LEADER 2014-2020 en coopération pour un budget maximal de 20 000 € HT (part du Syndicat Mixte ADEVA) jusqu'au 31 décembre 2022
- D'autoriser le Président Daniel FONTAINE à signer l'accord de coopération avec le PETR du Pays de Brie et Champagne et le Syndicat mixte du Nord Haute Marne.
- De solliciter des aides financières auprès de l'Europe (fonds LEADER), et du Conseil Régional susceptibles d'être accordées au Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat et pouvant contribuer au financement du projet d'évaluation du programme LEADER 2014-2020 en coopération,
- D'autoriser le Président Daniel FONTAINE à solliciter l'octroi d'une subvention au titre du programme LEADER 2014-2020 à hauteur du maximum autorisé par les fiches-actions du GAL Pays Vitryat.
- De s'engager à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités pour mener à bien le projet,
- De donner tous pouvoirs au Président Daniel FONTAINE ou à son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

✓ **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les décisions suivantes :**

- **conduire l'évaluation LEADER en coopération avec le PETR du Pays de Brie et Champagne et le Syndicat mixte du Nord Haute Marne**
- **initier le projet d'évaluation du programme LEADER 2014-2020 en coopération pour un budget maximal de 20 000 € HT (part du Syndicat Mixte ADEVA) jusqu'au 31 décembre 2022**
- **autoriser le Président Daniel FONTAINE à signer l'accord de coopération avec le PETR du Pays de Brie et Champagne et le Syndicat mixte du Nord Haute Marne.**
- **solliciter des aides financières auprès de l'Europe (fonds LEADER), et du Conseil Régional susceptibles d'être accordées au Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat et pouvant contribuer au financement du projet d'évaluation du programme LEADER 2014-2020 en coopération,**

- autoriser le Président Daniel FONTAINE à solliciter l'octroi d'une subvention au titre du programme LEADER 2014-2020 à hauteur du maximum autorisé par les fiches-actions du GAL Pays Vitryat.
- De s'engager à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités pour mener à bien le projet,
- De donner tous pouvoirs au Président Daniel FONTAINE ou à son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION DE 2021 002 GROUPEMENT DE COMMANDES EVALUATION LEADER EN COOPERATION DE L'EVALUATION DU PROGRAMME LEADER EN COOPERATION

Objet : Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la prestation intellectuelle « Appui méthodologique et réalisation de l'évaluation commune en coopération du programme LEADER 2014-2020 »

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020, le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat, qui assure le portage du GAL, a l'obligation réglementaire de réaliser une évaluation finale du dispositif. Afin de mutualiser les réflexions et les moyens et de mettre en perspective avec d'autres GAL les modalités de mise en œuvre et les réalisations, cette évaluation sera réalisée en coopération avec le PETR du Pays de Brie et Champagne et le Syndicat mixte du Nord Haute Marne via l'accompagnement d'un prestataire commun.

VU la convention relative à la mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre du PDR de Champagne-Ardenne de la Région Grand Est signée le 13 juillet 2017 et notamment son article 8 concernant le suivi et l'évaluation,

Vu les articles L 2113-6 et suivants du code de la Commande Publique concernant les groupements de commandes,
Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes,

CONSIDERANT l'obligation réglementaire (*Règlement (UE) 1303/2013 du 17 décembre 2013, art. 34*) pour le Groupe d'Action Locale (GAL) « de suivre l'application de la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux et des opérations soutenues et d'accomplir des activités d'évaluation spécifiques se rapportant à ladite stratégie »,

CONSIDERANT l'obligation pour le Syndicat Mixte ADEVA assurant le portage du GAL de réaliser l'évaluation du programme LEADER,

CONSIDERANT la constitution d'un groupement de commandes avec le PETR du Pays de Brie et Champagne et le Syndicat mixte du Nord Haute Marne pour la réalisation de l'évaluation du programme LEADER 2014_2020 permettrait une optimisation des coûts,

CONSIDERANT l'opportunité de réaliser l'évaluation en coopération avec d'autres GAL, il est proposé au comité syndical :

- D'approuver la constitution d'un groupement de commandes en vue de la réalisation de la prestation intellectuelle « Appui méthodologique et réalisation de l'évaluation commune en coopération du programme LEADER 2014-2020 » avec le PETR du Pays de Brie et Champagne et le Syndicat mixte du Nord Haute Marne
- D'accepter le rôle de coordonnateur du groupement ainsi constitué
- D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération,
- De désigner Monsieur/ Madame... et Monsieur/Madame... en tant que membre de la commission d'analyse des offres de la prestation intellectuelle « Appui méthodologique et réalisation de l'évaluation commune en coopération du programme LEADER 2014-2020 »
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention.
- De donner tous pouvoirs au Président ou à son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

✓ **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les décisions suivantes :**

- **la constitution d'un groupement de commandes en vue de la réalisation de la prestation intellectuelle «Appui méthodologique et réalisation de l'évaluation commune en coopération du programme LEADER 2014-2020 » avec le PETR du Pays de Brie et Champagne et le Syndicat mixte du Nord Haute Marne**
- **accepte le rôle de coordonnateur du groupement ainsi constitué**
- **approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération,**

- désigne Monsieur Jean-Pierre FORMET et Monsieur Bertrand TREPO en tant que membres de la commission d'analyse des offres de la prestation intellectuelle « Appui méthodologique et réalisation de l'évaluation commune en coopération du programme LEADER 2014-2020 »
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention.
- donne tous pouvoirs au Président ou à son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

☞ Leader -Perspectives 2021 – DELIB DE 2021 003

La chargée de mission expose les orientations de travail pour l'année 2021 :

- Lancement et suivi de l'évaluation LEADER,
- Poursuite de l'animation, accompagnement des porteurs et vérification de la complétude des dossiers,
- Poursuite du traitement des demandes de paiement et organisation des visites sur place pour contrôle,
- Organisation d'au moins 3 comités de programmation sur l'année (en fonction de la situation sanitaire),
- Communication active sur le programme LEADER.

DELIBERATION DE 2021 004 INGENIERIE LEADER 2021

Le Pays Vitryat a été retenu par la Région Grand Est en réponse à l'Appel à Projet LEADER 2014-2020. Le syndicat mixte ADEVA porte ce programme et gère l'enveloppe d'1 186 800 € attribués pour mettre en œuvre la stratégie « Une économie plus solidaire pour un territoire plus attractif ».

Lors du Comité Syndical du 18 Janvier 2016, le Syndicat Mixte a entériné le portage du GAL Pays Vitryat et s'est engagé à mettre en œuvre les moyens humains nécessaires à l'animation et à la gestion du programme.

Pour l'année 2021 sur la période du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, l'animation-gestion comprend 1,5 ETP, des dépenses de communication et d'animation et de fonctionnement. Le budget prévisionnel estimé est de 75 870,48 € HT.

VU l'article 34 du règlement de l'Union Européenne (UE) n°1303/2013 du 17 décembre 2013 relatif à la composition et aux tâches des Groupes d'Action Locale,

VU la convention signée le 22 Décembre 2014 entre le Conseil régional Champagne Ardenne et l'Union Européenne dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation LEADER 2014-2020,

VU la délibération n°16CP-994 de la Commission Permanente du Conseil Régional Alsace Champagne Ardenne Lorraine du 22 Avril 2016 désignant le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat comme structure porteuse du Groupe d'Action Locale Pays Vitryat,

VU la délibération n°16/2016 du Comité Syndical du 18 janvier 2016 approuvant le portage du GAL Pays Vitryat par le Syndicat Mixte et la composition des organes décisionnels de celui-ci, il est proposé au Comité Syndical :

- D'initier la phase d'Ingénierie 2021 pour un budget maximal de 75 870.48 € HT jusqu'en Décembre 2021,
- De solliciter l'octroi d'une subvention au titre du programme LEADER 2014-2020 à hauteur du maximum autorisé par les fiches-actions du GAL Pays Vitryat,
- De s'engager à compenser les financements publics pour atteindre le taux maximal d'aide publique,
- De donner tous pouvoirs au Président ou à son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

✓ **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical valide à l'unanimité les décisions suivantes :**

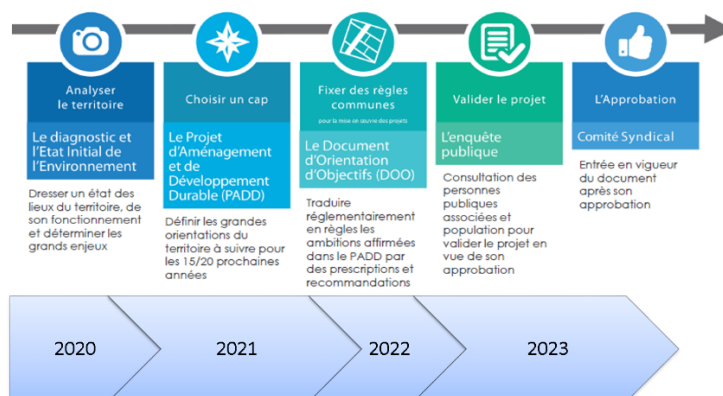
- **initier la phase d'Ingénierie 2021 pour un budget maximal de 75 870.48 € HT jusqu'en Décembre 2021,**
- **solliciter l'octroi d'une subvention au titre du programme LEADER 2014-2020 à hauteur du maximum autorisé par les fiches-actions du GAL Pays Vitryat,**
- **s'engager à compenser les financements publics pour atteindre le taux maximal d'aide publique,**
- **donner tous pouvoirs au Président ou à son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

- 2.1.2 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : LE SCoT

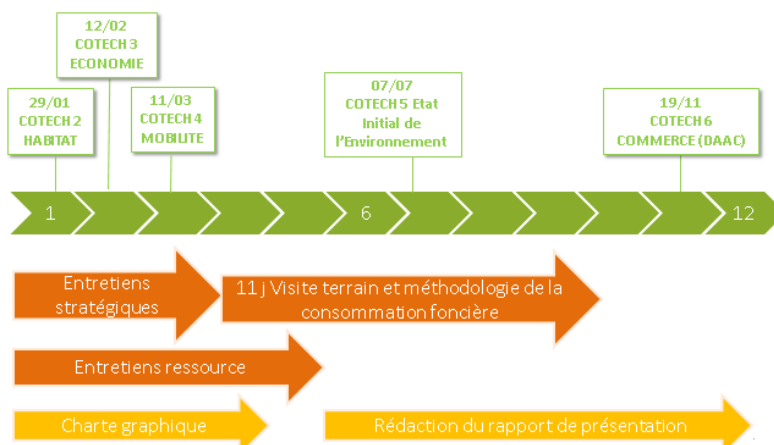
(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 09 02 2021» pages 12 à 14)

Le Président FONTAINE passe maintenant la parole à Mme CUNTIGH, Directrice d'ADEVA et pilote du dossier. Elle fait un point sur les différents événements concernant la mise en place du SCoT durant l'année 2020.

Après un rappel des différentes étapes présentées ci-dessous,



Mme CUNTIGH informe que l'année 2020 a été consacrée à l'élaboration du diagnostic se schématisant de la façon suivante :



Après une première étape de compilation de l'ensemble des études et données réalisées précédemment, le cabinet d'étude a organisé 5 comités techniques afin de confronter les analyses statistiques avec l'analyse qualitative des acteurs du territoire. La période de confinement a été consacrée à la définition de la méthodologie du calcul de la consommation foncière et à la compilation des données cartographiques.

Pour ce qui concerne l'année 2021, elle devrait être consacrée à :

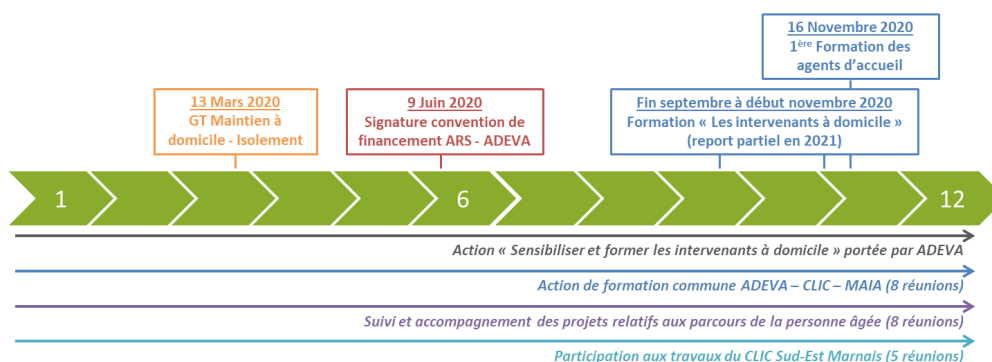
- La finalisation et l'approbation des éléments de diagnostic avec la définition des enjeux transversaux et une validation en Comité de Pilotage et en Comité Syndical
- La concertation des Personnes Publiques Associées (PPA)
- La communication et la concertation des élus et du grand public (parcours découverte et Quizz)
- L'élaboration de la phase d'élaboration du PADD (PAS) : définition des grandes orientations stratégiques
- L'intégration des orientations stratégiques du SCoT dans le projet de territoire

Le syndicat poursuivra également ses actions de suivi des schémas d'aménagement et documents d'urbanisme en tant que PPA.

- **2.1.3 SERVICES A LA POPULATION : LE PARCOURS DE LA PERSONNE AGÉE EN 2020**
(Voir document joint au compte-rendu « Présentation CS 09 02 2021 » pages 15 à 16)

Le Président FONTAINE invite Clément DELAPORTE, Chargé de mission généraliste, à présenter les activités qu'il a animées durant l'année 2020 dans le cadre du plan d'actions « Parcours de la Personne âgée ».

Clément DELAPORTE explique ses missions récapitulées dans la frise ci-dessous :



- Poursuite de l’action « Sensibiliser et former les intervenants à domicile » :
Après consultation du Comité Syndical, le chargé de mission et le groupe de travail « Maintien à domicile » ont travaillé sur la poursuite de l’action « Sensibiliser et former les intervenants à domicile ». 3 formations ont été co-construites avec les partenaires afin de pouvoir être proposées dès la fin 2020 aux différents publics ciblés. Pour financer ces nouvelles formations, l’Agence Régionale de Santé a été sollicitée et un financement a été accordé au Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat. Une première formation a débuté à l’automne 2020 avant d’être partiellement reportée en 2021 pour des raisons sanitaires. Les autres formations sont quant à elles programmées sur 2021.

- Action de formation sur le repérage et l’orientation des personnes âgées en situation de fragilité
Des formations de sensibilisation à destination des agents d’accueil, des secrétaires de mairies et des élus du territoire ont été travaillées en 2020 en partenariat avec la MAIA et le CLIC. Ces formations ont pour objectif de faciliter le repérage des personnes âgées en situation de fragilité et de pouvoir les orienter vers les interlocuteurs les plus adaptés en fonction de leurs besoins. Une première formation a été assurée en novembre 2020 auprès des agents d’accueil. D’autres formations seront proposées par la suite en 2021.

Le Comité Syndical échange sur l’importance de ces formations. La Poste et ses facteurs sont évoqués, mais cette dernière qui avait déjà été contactée par ADEVA monétise ce service, l’idée a donc été abandonnée de l’associer. Le comité syndical évoque les relais d’informations concernant ces formations et réitère son souhait de favoriser leur déploiement.

- Accompagnement et suivi des différents projets relatifs au vieillissement de la population sur le Pays Vitryat :
 - Participation et suivi des travaux du CLIC Sud-Est Marnais (COFIL, élaboration d’un guide des aidants, réunions thématiques...).
 - Participation aux travaux de la MAIA (actions communes, participation aux tables de concertation tactiques...).
 - Suivi et accompagnement de projets divers relatifs au vieillissement (Contrat Local de Santé CCVCD, porteurs de projets publics et privés dans le domaine de la personne âgée ...).

Les perspectives de travail pour 2021 seront les suivantes :

- ◆ Poursuivre l’action « Sensibiliser et former les intervenants à domicile »
- ◆ Poursuite de la formation « Les intervenants à domicile » débutée en 2020
- ◆ Formation « La communication adaptée auprès de la personne âgée » début 2021
- ◆ Formation « L’usage du matériel et les bonnes postures » reportée en avril 2021

Poursuite de l’action pour le repérage et l’orientation des personnes âgées fragiles

- ◆ Sensibilisation des agents d’accueil,
- ◆ Sensibilisation des secrétaires de mairies,
- ◆ Intervention en conseil communautaire et sensibilisation des élus locaux.

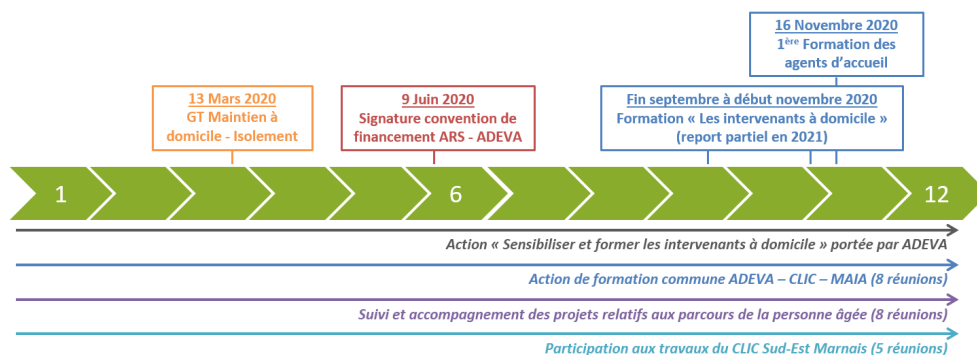
- Mise en place d’un Relais Assistants de Vie (RAV) sur le Pays Vitryat
Recherches sur les Relais d’assistants de vie existants (fonctionnement, coût, porteurs...) et mobilisation du groupe de travail « Maintien à domicile – Isolement » sur ce projet.

- Suivi et accompagnement des actions partenaires relatives au bien vieillir
Communication et information (CLIC), orientation de la personne âgée (MAIA), lien social (Conseil Départemental, association le Pass'Âge), parcours de santé et coordination (ARS)...

- 2.1.4 SERVICES A LA POPULATION : LA THEMATIQUE SANTÉ EN 2020

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 09 02 2021» pages 17 à 18)

Egalement en charge de cette thématique, Clément DELEPORTE poursuit son exposé décrivant la frise présentée ci-dessous :



- Mise en place d'un partenariat entre la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Pays Vitryat (CPTS) et le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat.

Une lettre d'intention a été signée en début d'année 2020 permettant de formaliser ce partenariat. Une convention précisant les modalités de ce partenariat a ensuite été rédigée afin d'être signée début 2021.

Dans le cadre de ce partenariat, le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat accompagne un certain nombre d'initiatives et d'actions portées par la CPTS.

- Soutien des professionnels de santé en période de crise sanitaire

Un financement a été attribué à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé par le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat pour équiper les professionnels de santé du territoire en matériel de protection.

L'Agence Régionale de Santé a été sollicitée par le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat, permettant ainsi la prise en charge d'une partie des dépenses en équipement de protection réalisées par la CPTS.

- Accompagnement et suivi des différents projets relatifs à la santé, portés aussi par des collectivités que par des associations (mise en réseau, recherche de financements...).

- Suivi des actions partenaires en matière de santé (Agence Régionale de Santé Grand Est, Maison de Santé Pluridisciplinaire de Saint-Remy-en-Bouzemont, Centre Hospitalier de Vitry-le-François, Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Pays Vitryat, Contrat Local de Santé de Vitry-le-François...).

Les perspectives de travail pour 2021 seront les suivantes :

- Poursuite du partenariat avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
 - Signature d'une convention précisant les modalités de ce partenariat,
 - Accompagnement des actions de la CPTS,
 - Communication auprès des élus et des collectivités du Pays Vitryat.
- Poursuite le soutien apporté à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé dans le contexte de crise sanitaire
 - Suivi de la convention de financement pour équiper les professionnels en EPI,
 - Suivi de la campagne de vaccination et communication auprès des élus du territoire
- Accompagnement des projets relatifs à la santé.
 - Mise en réseau des porteurs de projets, recherche de financements,...
- Suivi des actions partenaires en matière de santé

o Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, Agence Régionale de Santé, Contrat Local de Santé,.....
Le Comité Syndical est très attentif aux actions menées dans le cadre de la thématique santé et se félicite du fonctionnement des partenariats établis dans le cadre de la gestion de ce contexte de crise sanitaire.

• 2.1.5 SERVICES A LA POPULATION : PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 09 02 2021» page 19)

Concerné également par ce dossier, Clément DELAPORTE s'appuie sur la frise ci-dessous pour évoquer les principales missions menées en 2020



- Accompagnement et suivi des projets relatifs à la petite enfance
 - o Charte territoriale avec les familles (CC Perthois Bocage et Der)
 - o Porteurs de projets accueil petite enfance
- Réalisation d'un diagnostic territorial Petite Enfance – Jeunesse sur le Pays Vitryat

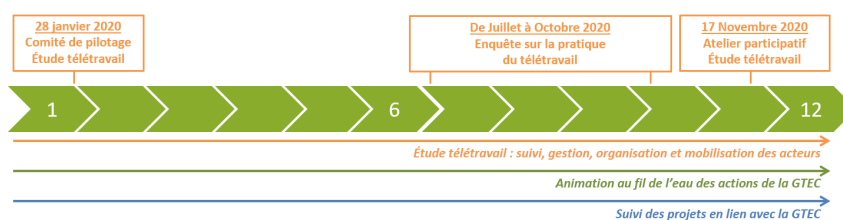
Les Perspectives pour 2021 sont les suivantes :

- ◆ Poursuite du diagnostic territorial
- ◆ Mise en place d'un groupe de travail « Petite enfance – Jeunesse »
- ◆ Accompagnement et suivi des initiatives portées sur le territoire

• 2.1.6 ECONOMIE Emploi : LA GTEC

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 09 02 2021» page 20)

Clément DELAPORTE commente la frise ci-dessous récapitulant ses missions en 2020 concernant cette thématique



- Lancement et suivi de l'étude sur la pratique du télétravail
(COPIL, Enquête sur la pratique du télétravail en période de confinement, atelier participatif...)
- Animation des actions de la GTEC au fil de l'eau
(observatoire territorial, rubrique « Vivre au Pays », habitat des jeunes...)
- Accompagnement et suivi des projets relatifs à l'emploi et à la formation

Les Perspectives pour 2021 sont les suivantes :

- ◆ Finalisation de l'étude sur la pratique du télétravail et mise en œuvre du plan d'actions
- ◆ Réalisation d'une étude sur l'habitat temporaire des jeunes travailleurs
- ◆ Poursuite des actions support du plan d'actions GTEC
- ◆ Suivi des projets partenaires sans le domaine de l'emploi et de la formation

- 2.1.7 ECONOMIE EMPLOI – LE GUICHET 1^{er} ACCUEIL

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 09 02 2021» page 21)

Le Président FONTAINE invite Laetitia De MIANVILLE à exposer les travaux qu'elle a menés en ce domaine durant l'année 2020.

Laetitia débute son intervention par un rappel des différentes missions du guichet qui sont les suivantes :

- un accueil individualisé
- l'obtention d'informations sur la création et la reprise d'entreprise sur le territoire
- des conseils sur les étapes d'une création ou d'une reprise d'entreprise et sur les aides financières possibles (notamment l'ORAC).
- une orientation vers les experts adéquats
- un accompagnement post création
- une aide à la recherche de locaux

Elle présente ensuite les indicateurs de suivi qui font état de :

Nombre de porteurs rencontrés (au 31/12/2020)	40
Nombre de manifestations (forums, salons...)	0
Nombre de réunions/Groupes de travail	0

En raison de la crise sanitaire, le nombre de porteurs rencontrés a baissé par rapport à 2019, mais ne sont pas cités dans ce tableau les nombreux entretiens téléphoniques réalisés.

Elle informe également qu'elle prend part à une nouvelle mission de traitement des dossiers de la CCVCD dans le cadre du fonds de résistance. Ce dispositif est mis en place par la Région Grand Est, les Conseils Départementaux, les EPCI du Grand Est en partenariat avec la Banque des Territoires à destination des associations, des entrepreneurs, des micro-entrepreneurs et petites entreprises proposant un accompagnement sous forme d'avance remboursable pour renforcer leur trésorerie.

Concernant le pays vitryat, :

- 1 dossier est instruit sur le territoire de la CCVCD
- 3 dossiers sont instruits sur le territoire de la 4CVS
- 1 dossier est instruit sur le territoire de la CCPBD

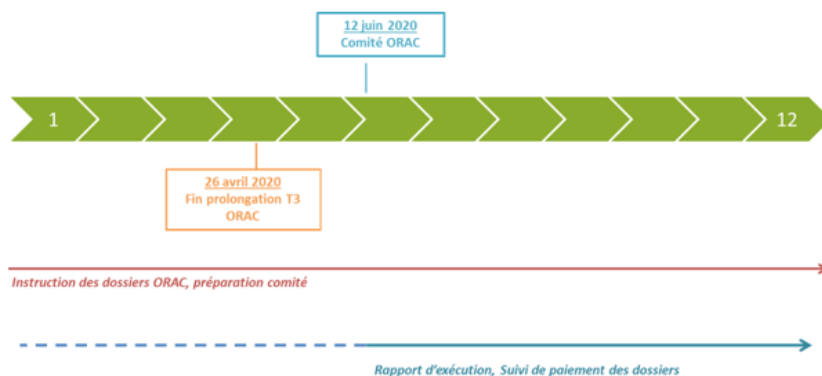
Les perspectives 2021 sont les suivantes :

Réduction du temps de travail alloué à la mission, mais réorienté vers d'autres thématiques.

Poursuite des actions menées en 2020 et remise en place d'un événement autour de la création d'entreprise avec les différents partenaires

- 2.1.8 ECONOMIE EMPLOI – L'OPERATION DE RESTRUCTURATION DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE (ORAC)

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 09 02 2021» page 22)



Indicateurs de suivi	Tranche 3	En 2020
Nombre de dossiers instruits	35	7
Nombre de dossiers étudiés en comité de pilotage	34	7
Montant d'investissement éligible	1 075 093,09 €	176 784,68
Montant de subvention accordé	215 293,27 €	35357

Laetitia De MIANVILLE explique que le dispositif ayant été prolongé de 6 mois, jusqu'à fin avril 2020, il n'est plus possible d'instruire de dossiers. Néanmoins, le dernier comité de pilotage ayant eu lieu le 12 juin 2020, l'essentiel du travail consiste à assurer le suivi et le paiement des dossiers présentés puis de faire le bilan de cette 3^{ème} tranche qui va perdurer durant l'année 2021.

D'autres actions ont néanmoins été menées concernant :

- Les Actions individuelles : Montage de dossiers de demande de subvention dans le cadre d'investissements (achat de matériel ou travaux)
- Les Actions collectives : Soutien à la Transmission / Reprise, Aménagement du Point de Vente, Démarche Qualité, Technologie de l'Information et de la Communication, Maitrise de l'Energie, Soutien aux UCIA, Soutien aux Marchés.

• 2.1.9 DEVELOPPEMENT DURABLE – LA PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE GAIAH
(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 09 02 2021» pages 23 à 25)

Laetitia De MIANVILLE poursuit et rappelle que la plateforme de rénovation énergétique du Pays Vitryat est opérationnelle depuis le 2 juin 2018. Elle expose les principales actions qu'elle a mené en 2020 concernant cette activité, en lien avec Julie VILLER, Conseillère en rénovation à la CCVCD :

- Actions envers le grand public : (Permanences sur le territoire), présence sur les foires et salons locaux. Conseils en rénovation, sur les aides financières et les démarches administratives et bancaires.
- Actions envers les artisans du bâtiment : Mobilisation sur la thématique rénovation énergétique, diffusion d'informations sur les aides, la réglementation à travers une newsletter et des réunions d'information.
- Actions envers le petit tertiaire privé : conseil et accompagnement à la rénovation énergétique

Les perspectives de travail pour 2021 sont orientées vers :

La mise en place du programme SARE : Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique : AMI National porté par l'ADEME et co-porté au niveau régional.

- Financement du programme d'actions pour la rénovation énergétique mise en œuvre par le territoire.
 - Financement de services (=actes) et non un financement de poste.
- Programme sur 3 ans financé par des CEE Programme (différents des CEE travaux des particuliers).
- 3 volets principaux :
 - Particuliers : conseils + accompagnement dans les travaux
 - Animation : pour ménages, petits tertiaires privés, professionnels
 - Petit tertiaire privé : conseils

- 2.1.10 DEVELOPPEMENT DURABLE – LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ
(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 09 02 2021» pages 26 à 34)

Laetitia De MIANVILLE informe que Le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat et la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der se sont associés pour répondre en août 2020 à l'appel à projet « Programme National pour l'Alimentation » (PNA) lancé par la DRAAF GRAND EST.

Celui-ci s'articule autour de 3 axes et 2 leviers qui sont :

3 AXES

- Justice sociale : améliorer la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire, lutter contre la précarité alimentaire et renforcer l'information du consommateur
- Lutte contre le gaspillage alimentaire : jeter moins, c'est manger mieux
- Éducation alimentaire : développer l'éducation à l'alimentation de la jeunesse et valoriser le patrimoine alimentaire

2 LEVIERS

- Restauration collective : un partenaire gagnant pour l'alimentation
- Projets alimentaires territoriaux : unir les forces locales au service d'une meilleure alimentation

De celui-ci découlent les PAT(s) (Projet Alimentaire Territoriaux), Laetitia De MIANVILLE explique en quoi ils consistent :

- Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, les PAT sont élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.),
- Ils répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial,
- Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts. [...] »),
- Ils répondent à l'enjeu d'ancrage territorial de l'alimentation mis en avant dans le PNA et revêtent: une dimension économique une dimension environnementale une dimension social

Elles donnent des compléments d'information concernant :

- ✓ L'entrée prédominante des PAT

Ils valorisent l'offre locale

Ils permettent la structuration de filières et création de nouveaux débouchés

Ils concernent l'approvisionnement de la restauration collective alimentaire

- ✓ Une candidature CCVCD/ADEVA Pays Vitryat

La problématique de la restructuration l'économie agricole locale pouvant assurer une alimentation de qualité pour tous doit impliquer une réflexion globale sur un périmètre géographique répondant à minima à une logique de bassin de vie.

- ✓ Les objectifs opérationnels du projet

- Développer l'approvisionnement en produits de proximité de la restauration collective et plus particulièrement de la restauration scolaire,
- Renforcer et créer des partenariats pour développer à court terme un Projet Alimentaire Territorial (PAT) à l'échelle du Pays Vitryat

L'Appel à Projet PNA et la candidature territoriale : 2 appels à projets concernant cette thématique et constituent une opportunité d'initier une démarche de « PAT ».

AAP DRAAF Grand Est	AAP PNA National
Action 1 : Diagnostic des besoins de la restauration hors domicile	Action 1 : Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire
Action 2 : Diagnostic de l'offre locale	Action 2 : Mise en place d'espaces-test (ou "couveuses" agricoles) pour faciliter le développement des projets agricoles et encourager les installations.
Action 3 : Plan d'actions pour la restauration collective publique	Action 3 : Test d'introduction de produits locaux dans la restauration collective scolaire.
Action 4 : Tests d'introduction	Action 4 : Etude du foncier agricole
Action 5 : Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire	Action 5 : Découverte et valorisation des produits locaux

La candidature a été retenue par la DRAAF GRAND EST.

La candidature du territoire Vitryat à cet appel à projet s'inscrit dans l'une des cinq priorités du Programme National pour l'Alimentation (PNA) à savoir l'approvisionnement en produits de proximité et de qualité de la restauration collective et notamment publique.

Le projet présenté par le territoire dans le cadre de cet appel à projet a donc pour objectif :

- d'Introduire progressivement des produits diversifiés de proximité et de qualité dans les menus élaborés par la cuisine centrale de la CCVCD pour contribuer à atteindre l'objectif de 50% d'approvisionnement en produits durables et de qualité de la restauration collective prévu dans la loi EGALIM ;
- d'Optimiser le fonctionnement de la cuisine centrale de Vitry le François en construisant un projet commun avec les deux autres Communautés de Communes du Pays Vitryat
- Etendre les actions mises en place par les collectivités dans le cadre de la cuisine centrale à l'ensemble de la restauration collective publique du Pays Vitryat ;
- Accompagner l'introduction de produits de proximité et de qualité dans la restauration collective publique d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire ;

Laetitia présente l'articulation de l'ingénierie retenue de cette démarche de ce projet :

Les moyens humains dédiés :

- 0,75 ETP dédié à la thématique circuit de proximité réparti sur 2 structures
 - Une chargée de mission Circuit de Proximité rattachée au Syndicat Mixte (0,5 ETP)
 - Une chargée de mission CTE (contrat de transition écologique) rattachée à la CCVCD (0,25 ETP)
- Une animation partenariale (différentes Comcom) avec les acteurs concernés (Conseil Départemental, ESAT, AMAP, 1^{er} PVC...)
- Des moyens humains en appui (Chambre d'Agriculture de la Marne /Chargé de mission Restauration Collective & PAT)



Elle présente de façon globale les plans d'actions de ces 2 appels à projets :

AAP DRAAF Grand Est	AAP PNA National
Action 1 : Diagnostic des besoins de la restauration hors domicile	Action 1 : Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire
Action 2 : Diagnostic de l'offre locale	Action 2 : Mise en place d'espaces-test (ou "couveuses" agricoles) pour faciliter le développement des projets agricoles et encourager les installations.
Action 3 : Plan d'actions pour la restauration collective publique	Action 3 : Test d'introduction de produits locaux dans la restauration collective scolaire.
Action 4 : Tests d'introduction	Action 4 : Etude du foncier agricole
Action 5 : Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire	Action 5 : Découverte et valorisation des produits locaux

Puis le plan d'action 2020-2021 en rappelant les Objectifs opérationnels du projet :

- Développer l'approvisionnement en produits de proximité de la restauration collective et plus particulièrement de la restauration scolaire,
→ Etude pour la structuration de l'approvisionnement de la restauration collective en circuit de proximité (prestation)
- Renforcer et créer des partenariats pour développer à court terme un Projet Alimentaire Territorial (PAT) à l'échelle du Pays Vitryat
→ Animation des groupes de travail et mise en réseau (ingénierie)

La gouvernance du Pays Vitryat pour la préfiguration se présente de la façon suivante :



et détaille plus particulièrement la gouvernance pour ce qui concerne le Comité de Pilotage et le Comité Technique:



Les perspectives de travail pour 2021 seront principalement orientées autour de ce projet et plus particulièrement :

- Structurer et animer des actions autour du développement de l'alimentation de proximité et des circuits courts,
- Assurer la coordination avec le bureau d'étude, animer les comités de pilotage/technique et groupes de travail,
- Devenir le référent départemental circuit court et de proximité,

-Mettre en œuvre des projets d'alimentation territoriaux (PAT) ou locaux et participer aux actions d'animation correspondantes.

Le Comité Syndical est très attentif au sujet des circuits de proximité qui se rattachent à cette nouvelle mission. Il entame un échange en relevant l'importance de l'introduction de produits agricoles locaux concernant la restauration collective scolaire. Il évoque également la problématique des cultures agricoles produites sur les zones de captage d'eau potable et la fourniture de produits locaux bio sachant que pour cette dernière thématique les orientations de la loi Egalim impose un pourcentage de 20 % en restauration collective scolaire.

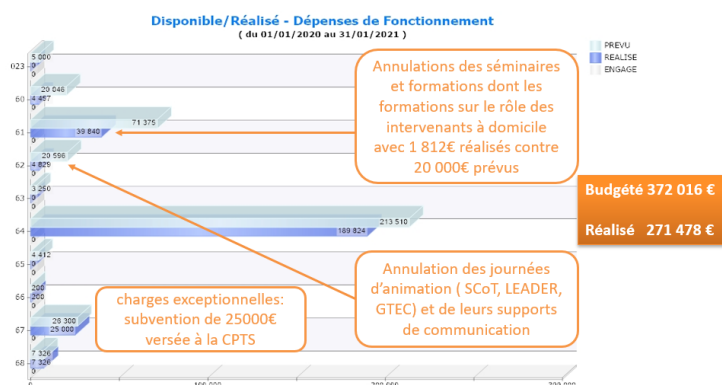
⇒ **2.2 Exercice budgétaire 2020 et perspectives 2021 – DELIB DE 2021 003 et DE 2021 005**

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 09 02 2021» pages 35 à 46)

• **2.2.1 LES DEPENSES ET LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020**

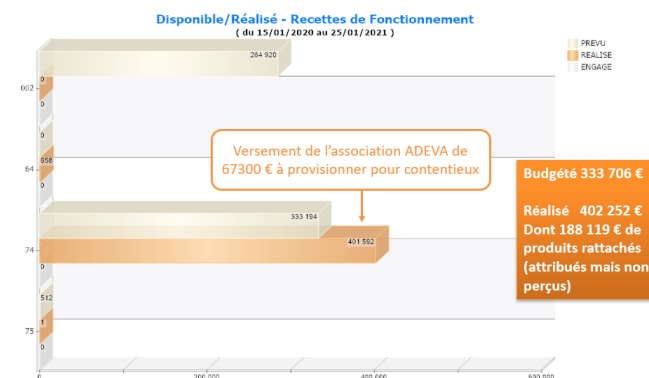
(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 09 02 2021» pages 36 à 37)

Le Président FONTAINE demande à Mme CUNTIGH, directrice d'ADEVA, de commenter les graphiques relatifs aux recettes et dépenses de fonctionnement :



L'année 2020 ayant été fortement impactée par la crise sanitaire de la Covid 19, la majeure partie des formations sur le rôle des intervenants à domicile ont été annulées ainsi que des journées d'animation et leurs supports de communication concernant différentes missions.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 271 478,00 € alors qu'elles avaient été budgétées pour un montant de 372 016,00 €.

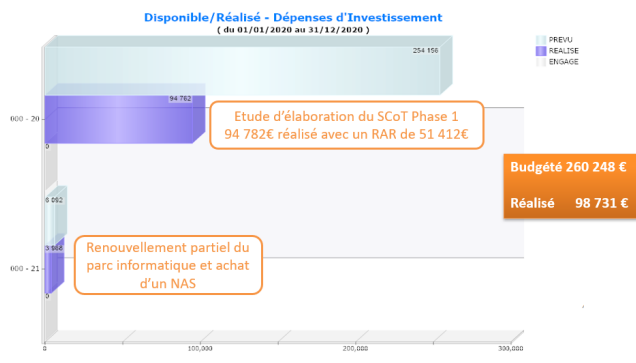


Les recettes de fonctionnement budgétées pour 333 706,00 € présentent une réalisation de 402 252,00 € dont 188 119 € de produits rattachés. Il est à noter que le versement de l'Association ADEVA de 67 300,00 € est provisionné jusqu'en 2024 et concerne le contentieux l'opposant à l'ASP au titre de l'ingénierie Pays 2012.

- 2.2.2 LES DEPENSES ET LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 09 02 2021» pages 38 à 39)

Madame CUNTIGH poursuit. Les dépenses d'investissement budgétées pour 260 248,00 € ont été réalisées à hauteur de 98 731,00 €. Elles concernent principalement les dépenses correspondant à la réalisation de la phase 1 de l'étude d'élaboration du SCoT et le renouvellement partiel du parc informatique et l'achat d'un serveur interrogeable à distance dans le cadre de la mise en place du télétravail.



Les recettes d'investissement budgétées pour 332 327,00 € présentent une réalisation de 356 529,00€ incluant le versement d'un acompte de 50% de la subvention de la Région GRAND EST se rapportant à l'élaboration du SCoT.

- 2.2.3 BALANCE GENERALE 2020

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 09 02 2021» pages 42 à 43)

Le Président FONTAINE commente la balance générale.

Balance générale				
Section de Fonctionnement				
	Budget Primitif	Budget Suppl.	DM	Réalisé
Dépenses	372 016.00	0.00	0.00	271 477.98
Recettes	333 706.00	0.00	0.00	402 251.96
Dépenses 002	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes 002	284 920.57	0.00	0.00	284 920.57
	246 610.57	0.00	0.00	415 694.55
Section d'Investissement				
	Budget Primitif	Budget Suppl.	DM	Réalisé
Dépenses	247 624.00	12 624.00	0.00	98 731.21
Recettes	332 326.60	0.00	0.00	356 529.00
Dépenses 001	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes 001	54 294.40	0.00	0.00	54 294.40
	138 997.00	-12 624.00	0.00	312 092.19
	385 607.57	-12 624.00	0.00	727 786.74

Annotations du tableau :

- Report de l'excédent 2019 (pointe vers les lignes 002)
- Restes à réaliser 2019 (encadré autour de la dernière ligne)

Elle présente un résultat excédentaire total de 727 786,74 € permettant de :

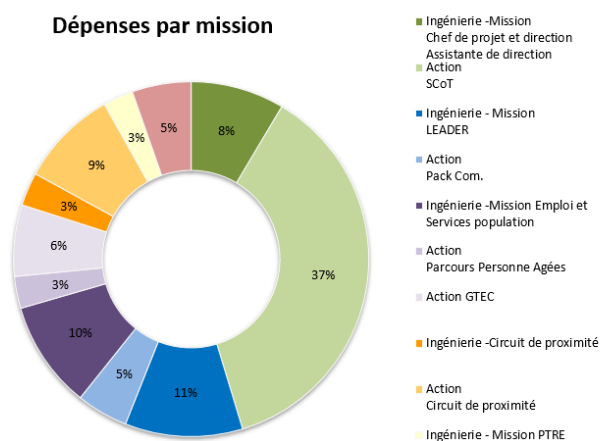
- ◆ de financer les 239 403,00 € restant à réaliser pour l'élaboration du SCoT.
- ◆ d'assurer un fonds de roulement permettant de
 - ◆ supporter une partie des coûts de fonctionnements de l'année en cours sans devoir ouvrir de lignes de trésorerie (environ 9 mois)
 - ◆ temporiser les délais de versement des subventions attribuées (188 119 € de produits rattachés)
- ◆ d'assurer une provision pour risques de 70 000€

- 2.2.4 BUDGET PREVISIONNEL 2021 – DEPENSES PAR MISSION

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 09 02 2021» page 44)

Le Comité Syndical prend maintenant connaissance de la représentation graphique des dépenses prévisionnelles 2021 par mission. L'action SCoT est prédominante.

Dépenses par mission



2.2.5 BUDGET PREVISIONNEL 2021 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 09 02 2021» pages 45 à 46)

Le Président FONTAINE commente tout d'abord les dépenses prévisionnelles 2021 de fonctionnement qui font apparaître un total de 506 595,00 € sans le virement à la section d'investissement.

Ces dépenses prennent en compte :

- la reprogrammation des animations, événements et formations annulés en 2020
- le lancement des 3 études concernant : le diagnostic agricole, l'évaluation Leader et l'habitat des jeunes (chapitre 61).

Chapitre	Libelle	BP n-1	Prévu BP
011	Charges de gestion générale	119 804,00	213 319,99
60	Achats et variation des stocks	24 956,00	19 867,99
61	Services extérieurs	74 592,00	154 018,00
62	Autres services extérieurs	20 006,00	39 184,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés		
012	Charges de personnel	215 470,00	211 950,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	4 000,00	4 000,00
64	Charges de personnel	211 470,00	207 950,00
	Chapitres non globalisés	46 634,27	81 325,80
65	Autres charges de gestion courante	5 962,00	4 124,00
66	Charges financières	24 519,07	3 115,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	3 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES FONCT.	381 908,27	506 595,79

Concernant les dépenses prévisionnelles d'investissement pour 2021 citées ci-dessous, elles s'élèvent à 172 256,19 € incluant :

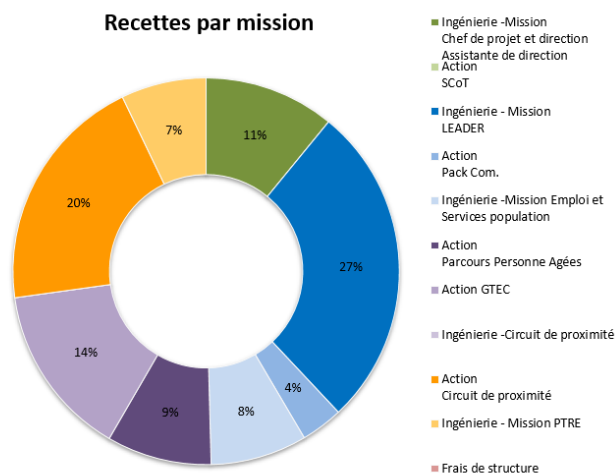
- le Remboursement du capital de l'emprunt (article 1641)
- la Réalisation de la Phase 2 du SCoT (PADD) et 1/3 de la Phase 3 (DOO) (article 202)
- le Renouvellement partiel du parc informatique (Chapitre 21)

Chapitre	Libelle		Prévu BP
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00
1641	Emprunt		21 500,00
20	Immobilisations incorporelles	251 734,00	148 236,19
202	Réalisation de documents d'urbanisme	234 000,00 €	147 636,19 €
2051	Concessions, droits similaires	17 734,00 €	600,00 €
21	Immobilisations corporelles	700,00 €	2 520,00 €
	TOTAL DEPENSES INVEST.	252 434,00	172 256,19

- 2.2.6 BUDGET PREVISIONNEL 2021 – RECETTES PAR MISSION DELIB DE 2021 003
(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 09 02 2021» page 47)

Le Comité Syndicat prend connaissance du graphique présentant cette fois-ci les recettes prévisionnelles 2021 par mission. Les principales sources de financement reviennent aux missions suivantes :

- ingénierie Leader à hauteur de 27%
- l'action Circuit de proximité : 20 %
- l'action GTEC : 14 %
- et ingénierie Mission Chef de projet et Direction.



DELIBERATION DE 2021 003 DISPOSITIF REGIONAL DE SOUTIEN A L'INGENIERIE PAYS

Le Président expose :

Dans le cadre du dispositif du Conseil Régional Grand Est « Soutien à l'Ingénierie Territoriale », le Pays Vitryat peut solliciter une participation au financement de 2 postes de chargé de mission au titre de l'année 2021 avec un taux de participation de 50% des salaires chargés, plafonnée à 40 000,00 €.

Par ce dispositif, la Région Grand Est donne aux territoires ruraux des moyens d'animation et de mise en réseau des acteurs publics et privés afin de :

- connecter ou mutualiser les projets pour développer des services, des activités et des emplois,
- valoriser les partenariats locaux,
- décliner les politiques régionales à l'échelle des territoires
- faire émerger des projets structurants et articulés entre eux : prise en compte la trame verte et bleue dans les projets des communes et des EPCI,
- favoriser la transition énergétique,
- développer l'artisanat local.

Les chargés de mission généralistes auront notamment pour mission :

- l'animation des 3 thématiques permettant la mise œuvre du projet de territoire (le Service à la population, le Développement territorial et l'Economie-Emploi)
- l'élaboration de schéma directeur, de plans d'actions et le suivi de leur mise en œuvre afin d'assurer une mutualisation et une coordination des projets à l'échelle du Territoire
- l'élaboration des candidatures aux appels à projets, contractualisation et demandes de subvention pour les projets cadrant avec les politiques régionales
- l'élaboration des cahiers des charges et la coordination des études menées
- la coordination d'actions de formation, de promotion, de communication en lien avec la promotion territoriale
- L'accompagnement des porteurs de projet (démarche projet, montage des dossiers, ingénierie financière, ...)

Considérant les critères d'éligibilité du Dispositif « Ingénierie territoriale 2018-2021 » du Conseil Régional Grand-Est, le Président propose au Comité Syndical de :

- De solliciter la participation du Conseil Régional Grand Est au financement d'1 poste de Chef de Projet et d'1 poste de Chargé de mission généraliste selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Postes	ETP	Dépenses	Recettes		
		Salaires chargés	Subventions Conseil régional	Autres	Reste à charge
Chef de projet	1	53 420 €	21 368 €	12 821 €	19 231 €
Mission Généraliste	1	36 200 €	18 100 €	-	18 100 €
Total	2	89 620€	39 468 €	12 821€	37 331 €

- D'autoriser le Président ou son représentant à négocier, signer tout document relatif à la mise en œuvre de l'ingénierie territoriale.

➤ Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les décisions suivantes :

- Solliciter la participation du Conseil Régional Grand Est au financement d'1 poste de Chef de Projet et d'1 poste de Chargé de mission généraliste selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Postes	ETP	Dépenses	Recettes		
		Salaires chargés	Subventions Conseil régional	Autres	Reste à charge
Chef de projet	1	53 420 €	21 368 €	12 821 €	19 231 €
Mission Généraliste	1	36 200 €	18 100 €	-	18 100 €
Total	2	89 620€	39 468 €	12 821€	37 331 €

- et autorise le Président ou son représentant à négocier, signer tout document relatif à la mise en œuvre de l'ingénierie territoriale.

• 2.2.7 BALANCE GENERALE PREVISIONNELLE 2020 – DELIB DE 2021 005

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 09 02 2021» page 48)

Le Président FONTAINE présente la balance générale prévisionnelle 2020 à laquelle il apporte les précisions suivantes :

	Dépenses cumulées			Recettes cumulées			Résultat
	BP n-1	Réalisées N-1	BP 2020	BP n-1	Réalisées N-1	BP 2020	
Fonctionnement	421 952 €	254 088 €	366 002 €	528 417 €	512 983 €	583 267 €	217 265 €
Investissement	253 394 €	60 228 €	185 745 €	254 829 €	68 631 €	332 783 €	147 038 €
Total	675 346 €	314 316 €	551 747 €	783 245 €	581 614 €	916 050 €	364 304 €

Pour le Résultat de la section de fonctionnement : 119 363€ sont à rattacher (sommes dues pour l'exercice 2019 non perçues)

Pour les dépenses d'investissement : 60 000€ sont prévus en reste à réaliser (notification du marché SCoT en Septembre 2019)

Pour les recettes d'investissement : le montant est très inférieur aux recettes prévisionnelles car les 120 000€ d'emprunt budgétés n'ont pas été débloqués

DELIBERATION DE 2021 005 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et débat

Le Président expose :

Pour assoir la transparence et la responsabilité financières des collectivités locales, la loi NOTRe du 7 Août 2015 introduit de nouvelles dispositions relatives à la forme et au contenu du débat d'Orientation Budgétaire.

Préalablement à la tenue du débat d'Orientation Budgétaire, l'exécutif du Syndicat Mixte doit transmettre un Rapport d'Orientation Budgétaire aux membres de l'assemblée délibérante.

Le ROB constitue la première étape de la procédure budgétaire et conditionne le vote du budget primitif.

Ce rapport doit donner lieu à un débat acté par délibération.

VU l'article 107 de la loi n° 2015991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
VU les articles 2312-1 et 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modalités d'adoption du budget,

VU le Décret n° 2016841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Considérant, la volonté du pouvoir exécutif de fournir l'ensemble des éléments assurant un débat d'orientation budgétaire transparent et responsable, le Président propose au Comité Syndical :

- DE PRENDRE ACTE du Rapport d'Orientations Budgétaires tel qu'annexé à la présente délibération.

➤ **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaires tel qu'annexé à la présente délibération.**

3. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est évoquée.

Personne ne demandant plus la parole, le Président FONTAINE lève la séance à 12h00.

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Daniel FONTAINE

Jean-Louis ROYER

Sont joints à ce compte-rendu :

La présentation faite lors de comité syndical

Le Rapport d'Orientation Budgétaire

La convention constitutive d'un groupement de commandes entre le PETR du Pays de Brie Champagne, le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat et le Syndicat Mixte du Nord Haute-Marne